

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022
PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **lundi 20 juin 2022 à 19 H 45**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Secrétaire de séance | 7. Création de poste |
| 2. Adoption du Procès-Verbal du 04/04/22 | 8. Devis divers |
| 3. Conventions diverses | 9. Informations et courriers divers |
| 4. Nouveau tarif cantine | 10. Questions diverses |
| 5. Subventions diverses | |
| 6. Concession cimetièrre | |

Le Maire,

Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **lundi 20 juin 2022 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES - Bastien JAISSON – Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE.

Mesdames Murielle AMBERT - Nadia BOROWY - Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON - Pascalie LAUX - Ludivine RIVIERE – Annick THELIER

Absent excusé : M. Guillaume MALHERBE qui donne pouvoir à M. Olivier PETITFRERE.

Absent : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

 **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 04/04/2022**

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2022 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 **DELIBERATION**

CONVENTION APPLICATION PARTENAIRE CAF ARDENNES LOISIRS 2022

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au nouveau dispositif de règlement « Caf-Ardenne-Loisirs 2022 » : instauration d'une gestion électronique des chèques loisirs.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par demande expresse.



DELIBERATION

CONVENTION DE SERVITUDES N° 1 F D E A – EXTENSION DU RESEAU BT POUR ALIMENTER UNE ANTENNE SFR

Il s'agit de faire suite à une précédente délibération (06/12/2021) concernant l'installation d'une antenne SFR au Chemin de la Corde. Pour rappel, il s'agit d'une nouvelle recette annuelle de 6 000,00 euros pour l'occupation d'un terrain communal. Pour ce faire, une extension du réseau est nécessaire.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes n° 1 avec la F D E A concernant l'extension du réseau BT pour alimenter une antenne SFR sur la parcelle cadastrée AD 74 (Chemin de la Corde).



DELIBERATION

CONVENTION DE SERVITUDES N° 2 F D E A – DISSIMULATION HTA ET CREATION D'UN LOTISSEMENT 15 LOTS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes n° 2 avec la F D E A concernant la dissimulation HTA et la création d'un lotissement de 15 lots sur la parcelle cadastrée ZD 194 (Lieudit Le Bas Misseau et Chemin de la Corde) sous réserve de l'acceptation du permis de lotir.



DELIBERATION

AVENANT N° 1 CONVENTION TRAITEUR CANTINE

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent l'avenant n°1 à la convention de M. GROSSMANN Fabrice, traiteur, qui a pour objet la préparation, la fourniture et la livraison des repas nécessaires au service du restaurant scolaire de la commune de Lumes à compter du 1^{er} Septembre 2022 pour un montant de 4,12 € HT le repas en période de restauration scolaire et 4,36 € HT le repas le mercredi durant la période scolaire et durant les centres de loisirs hors période scolaire.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer ledit avenant.



DELIBERATION

TARIF CANTINE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, par 8 voix pour et 7 voix contre, décident de fixer le tarif du repas de la cantine à 5,00 € à compter du 1^{er} septembre 2022. Une proposition pour un tarif à 4,90 € a également été proposée par certains élus. Cette hausse de tarif pour les repas de cantine tient compte de l'augmentation du traiteur.



DELIBERATION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COOPERATIVE SCOLAIRE (VISITE MUSEUM D'HISTOIRES NATURELLES A PARIS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 300,00 € à la Coopérative Scolaire de Lumes dans le cadre d'une sortie scolaire au Muséum d'histoires naturelles à Paris.



SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Les subventions sont basées sur l'activité 2021 (période COVID) et les sommes de l'année écoulée ont été reconduites.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer les subventions 2022 aux associations suivantes :

Fonctionnement :

✓ La Boule Lumichonne	600,00 €
✓ Lumes Courir	750,00 €
✓ Syndicat Avicole des Balcons de Meuse	600,00 €
✓ UNC Lumes/Vivier au Court	600,00 €
✓ Amicale des donneurs de sang	50,00 €
✓ La Balise	600,00 €
✓ Festi Lumes (Fête Patronale)	4 900,00 €
✓ Festi Lumes (13 Juillet)	4 050,00 €
✓ Festi Lumes (acompte 31 Décembre)	2 340,00 €

M. DEREGARD demande quelles sont les modalités de remboursement de l'acompte en cas d'annulation (COVID, manque de participants....). Mme AMBERT va se renseigner.

Exceptionnelle :

✓ Lumes Courir (courses Fête Patronale)	1 300,00 €
---	------------



CONCESSION CIMETIERE - MME MARCHAL Brigitte

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre la concession vide avec caveau 2 places de Mme MARCHAL Brigitte, et à lui rembourser la somme de 418.29 € correspondant au prorata de la somme versée à l'origine moins les 26 années de réservation.



CREATION DE POSTE

Cette création de poste correspond à l'avancement de grade promis à un agent et non réalisé par l'ancien conseil municipal. Un rappel du traitement indiciaire sera effectué à compter de la mise en place du présent conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, par 14 voix favorables et 1 abstention, la création de poste suivante à compter du 01/07/2022 :

Durée hebdomadaire	FILIERE	CATEGORIE	GRADE
35 h 00	Technique	C	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe

Et chargent Monsieur le Maire de recruter l'agent afin de pourvoir ce poste et de signer les documents nécessaires.



DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- Pose d'une clôture en grillage parc du Château (PH PISCINE 08)	19 557,60 € TTC
- Dissimulation des réseaux RD33- Génie civil (FDEA)	3 000,87 € HT
- Dissimulation des réseaux RD33- Etudes (FDEA)	1 080,00 € HT
- Création point lumineux – Fournitures, pose et tranchées (FDEA)	2 292,80 € HT
- Création point lumineux – Maîtrise d'oeuvre (FDEA)	191,07 € HT
- Fournitures, pose et tranchées - mâts éclairage public (FDEA)	10 218,02 € HT
- Maîtrise d'oeuvre – mâts éclairage public (FDEA)	425,75 € HT
- Ravalement façade Mairie annexe (ANGIOLI Adrien)	35 547,84 € TTC
- Restauration mur Maison associations (API Chantiers)	37 245,00 € TTC
- Rénovation appartement Ecole Maternelle (C I P)	9 054,60 € TTC
- Rénovation appartement Ecole Maternelle (BAUDY Michel)	10 024,23 € TTC
- Rénovation appartement Ecole Maternelle (ARDENN ECLAIR)	17 773,48 € TTC
- Stores à bandes Ecole Primaire : classe de Mme LEPETZ (GAUTHIER)	1 858,90 € TTC
- Vidéoprojecteur : classe de Mme LEPETZ (IOBURO)	2 739,72 € TTC

Pour information :

- Meuble casier Ecole Primaire (EVP Menuiserie)	540,00 € TTC
- Eclairage Ecole Primaire (REXEL)	853,93 € TTC
- Réparation clôture plaque béton mur du cimetière (Ent MAYER)	600,00 € TTC

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre est prévue demain en mairie avec un éventuel prestataire concernant l'éco patûrage.

INFORMATIONS DIVERSES

Annick THELIER :

- Point sur le forum des associations organisé le 11 juin. Laurent NICLOUX demande s'il ne serait pas judicieux de grouper le prochain avec les festivités du 13 juillet.
- Nouveaux critères pour les subventions de fonctionnement aux associations.
- L'AS LUMES redémarre avec un nouveau bureau. Ils seront présents pour la tenue de la buvette lors de la fête patronale et du 13 juillet.

Eric DEREGARD :

- Passage du jury régional VVF le lundi de la fête.
- Concours des maisons fleuries sans inscription. Choix des référents semaine 27. Visite des maisons semaines 28 et 37. Deux catégories de prix (maisons sans terrain devant la façade et maisons avec terrain devant la façade).

- Main courante au terrain de foot : une réunion « cadre de vie » sera programmée semaine 34.
- Balisage du premier sentier de randonnée avec Mrs. Jean-Pol LEDOCQ et Eric DEREGARD.
- Remerciements aux élus et rédacteurs qui ont participé à l'élaboration de la gazette N° 8 ainsi qu'à Messieurs Pierre et Nicolas BILLY pour leur travail.
- « Bornes » à chiens enfin complétées par la livraison des pièces manquantes.

Olivier PETITFRERE :

- Subvention de 10 857,50 € de la Région Grand Est pour le ravalement de la façade de la cantine dans le cadre du dispositif PACTE ARDENNES,
- FCTVA d'un montant de 34 322,29 € de l'Etat,
- Solde de 5 951,43 € du Fond Territorial Communautaire concernant les travaux du F2 de la mairie annexe.
- Permanence des élus supprimée pendant les vacances. Reprise le 03 septembre 2022.
- En plus des travaux (parus dans la presse locale), il est prévu des aménagements pour l'Allée des Jonquilles, la rue du Puits, la Rue Madoulet et la Rue du Pont. L'étude a été rendue par Ardenn Ingénierie et présentée aux élus lors d'une réunion Travaux/Cadre de vie le 30 mai dernier. Un consensus doit être trouvé entre les élus au cours d'une prochaine réunion afin de présenter les aménagements aux habitants des rues.
- Première réunion d'échanges avec les habitants le 02 Juin dernier à la salle des fêtes pour présenter la vidéo-protection. Les échanges furent riches et constructifs et ce principe sera renouvelé au fils des travaux concernant les habitants.
- Demande des frères LOUIS pour l'organisation au printemps 2023 d'un concours de Rubiks'cube.
- Tirage au sort des jurés d'assises réalisé à Saint Laurent (M. CARON Nicolas et M. PERGENT Stéphane).
- Remerciements aux élus et bénévoles qui ont contribué par leur présence aux dernières élections.

COURRIERS DIVERS

- Départ de l'Adjudant-Chef Fabien BAUDIER
- Invitation départ en retraite de M. Philippe SAINT-MARD
- Remerciements de :

- M. et Mme HUREAUX (anniversaire)
- M. MICHAU Gérard (anniversaire)
- Famille JAISSON (obsèques de M. François JAISSON)

QUESTIONS DIVERSES

Peggy GUILLON demande si les cours d'anglais vont reprendre. Monsieur le Maire précise que la reprise est prévue en septembre.

Jean-Pol LEDOCQ a trouvé très agréable et sympathique le repas des élus et du personnel communal qui a eu lieu le vendredi 17 juin dernier à la salle des fêtes ainsi que le vin d'honneur offert à tous les bénévoles présents aux élections.

Laurent NICLOUX :

- propose de faire prochainement une photographie officielle du conseil municipal (sans masque),
- précise qu'un travail sur le lavoir devrait être réalisé par Mrs BILLY,
- demande s'il est prévu de mettre en place la diffusion en live des conseils municipaux. Monsieur le Maire répond favorablement en précisant que ce sera une obligation à partir du 01/01/2023.

Murielle AMBERT :

- demande les disponibilités des élus pour l'organisation et le déroulement du 13 juillet (proposer au moins 2 créneaux).


Monsieur le Maire présente le dossier de Monsieur DUNEZ Georges, habitant du Val Fleury (arbres derrière son terrain).

Suspensions de séance de 21 H 25 à 21 H 34 et de 21 H 36 à 21 H 40.

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 40.

Le Secrétaire de séance


ERIC DEREGARD

Le Maire,


Olivier PÉTITFRÈRE

